



VILLE DE SAINTE-ADELE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance extraordinaire qui sera tenue **le mercredi 3 décembre 2025** à 16h dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle, décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Lot 4 185 966 (1645), rue du Sommet

Permettre pour le lot 4 185 966 du cadastre du Québec, que le front bâti sur rue soit de 26% alors que l'article 535 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un front bâti sur rue de 50 % minimum, afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, en date du 14 novembre 2025, 9659 de ses minutes.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à cette demande de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@vdsa.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 18 novembre 2025

Me Audrey Senécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des services juridiques